



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

Présences : 2

À une séance régulière du conseil de la municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, lundi le 10 novembre 2008 à compter de 19h30, à laquelle sont présents :

Mme Madeleine Thivierge, conseillère, M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, M. Stéphane Moreau, conseiller, Mme Manon Hébert, conseillère, et M. Michel Bélanger, conseiller.

L'absence de M. Jean-Guy Daoust, conseiller, est constatée.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire Gilles Bélanger et en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Madame Carine Lachapelle, directrice générale, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 14 OCTOBRE ET DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE DU 28 OCTOBRE 2008;
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS;
 - 4.2 AUTORISER LE DÉPÔT ET LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER DU MAIRE;
 - 4.3 AUTORISER LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORERIE;
 - 4.4 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL;
 - 4.5 DATE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009;
 - 4.6 AUTORISER LA DIRECTRICE DE LA TRÉSORERIE À LIBÉRER LA RETENUE DE LA COMPAGNIE « CENTRE DU CAMION MONT-LAURIER » AU MONTANT DE 13 535.97 \$ CONCERNANT L'ACHAT DU CAMION 10 ROUES;
 - 4.7 AUTORISER LA VENTE DU CAMION 10 ROUES;
 - 4.8 ACCEPTER LA DÉMISSION DE MME SYLVIE DUPUIS À TITRE DE DIRECTRICE DE LA TRÉSORERIE POUR LE 22 NOVEMBRE 2008;
 - 4.9 APPUYER LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-10-586 DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS CONCERNANT LE PROJET DE LOI 398;
 - 4.10 APPUYER LE PROJET DE PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE DU P'TIT TRAIN DU NORD DANS LES SECTEURS DE LABELLE À SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ;
 - 4.11 ENTÉRINER LA NOMINATION DE M. MICHAEL LEGAULT À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE DES INCENDIES À COMPTER DU 5 NOVEMBRE 2008;
 - 4.12 MANDATER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA SIGNATURE D'ENTENTES AVEC LE SYNDICAT (SCFP SECTION LOCALE 2612) DANS LE CADRE D'UN RÉAMÉNAGEMENT INTERNE;
 - 4.13 MANDATER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA SIGNATURE DES CONTRATS DES EMPLOYÉS CADRES;
 - 4.14 AUTORISER LE MAIRE À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT LE CONGÉ DE MATERNITÉ DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE;
 - 4.15 AUTORISER UN EMPRUNT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 16-2006 ET 10-2007 POUR UN MONTANT TOTAL DE 780 000.00 \$ ET AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA SIGNATURE DU CONTRAT;
5. AVIS DE MOTION
 - 5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2009 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS OU COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2009;

- 5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2009 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 02-2008, 02-2007 ET 08-2006 RELATIFS AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX;
- 5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2009 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES;
- 5.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2008 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ;
- 5.5 RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2006 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME;
- 5.6 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2006 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS;
- 5.7 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2006 RELATIF AU ZONAGE;
6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRANSPORT ROUTIER
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 10.1 APPROUVER LA RECOMMANDATION DU CCU DU 7 OCTOBRE 2008 SUR LA DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-00014, MATRICULE NUMÉRO 0814-38-7095;
11. LOISIRS ET CULTURE
12. DIVERS
 - FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES DU 20 DÉCEMBRE 2008 AU 5 JANVIER 2009;
 - 125^E;
 - FLEURONS DU QUÉBEC;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

291-08

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance.

292-08

2.

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité de ratifier l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

293-08

3.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 14 OCTOBRE ET DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE TENUE LE 28 OCTOBRE 2008.

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller et résolu à l'unanimité de procéder à l'adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 14 octobre et de l'assemblée ajournée du 28 octobre 2008.

4-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

294-08

4.1

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS.

Il est proposé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité que Madame Sylvie Dupuis, directrice de la trésorerie, soit autorisée à défrayer les comptes approuvés par le conseil au montant de 119 231.65 \$ selon la liste numéro 23-2008 et de ratifier un montant de 149 746.85 \$ pour les incompressibles selon la liste numéro 22-2008 pour un total de 268 978.50 \$.

295-08

4.2

AUTORISER LE DÉPÔT ET LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER DU MAIRE.

Il est proposé par M. le Maire, Gilles Bélanger, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter et d'autoriser la publication du rapport financier 2008 du Maire, tel que présenté. Le dépôt de ce rapport comprend la liste des contrats de plus de 25 000.00 \$ et il est disponible en consultation au bureau municipal

296-08

4.3

AUTORISER LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORERIE.

Il est proposé par M. le Maire, Gilles Bélanger, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du rapport financier 2008 du service de la trésorerie, tel que présenté.

4.4

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL.

Il est mentionné par la directrice générale, Mme Carine Lachapelle, que tous les membres du conseil ont fait le dépôt de leur déclaration des intérêts pécuniaires.

297-08

4.5

DATE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009.

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l'unanimité de fixer au 8 décembre prochain à 20h15 une séance spéciale d'adoption des prévisions budgétaires 2009 à la salle du conseil de votre municipalité.

298-08

4.6

AUTORISER LA DIRECTRICE DE LA TRÉSORERIE À LIBÉRER LA RETENUE DE LA COMPAGNIE « CENTRE DU CAMION MONT-LAURIER » AU MONTANT DE 13 535.97 \$ CONCERNANT L'ACHAT DU CAMION 10 ROUES.

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice de la trésorerie, Mme Sylvie Dupuis, à libérer la retenue du *Centre du camion Mont-Laurier* concernant l'achat du camion 10 roues, au montant de 13 535.97 \$ et d'imputer cette dépense au code budgétaire numéro 55-136-30-000.

299-08

4.7

AUTORISER LA VENTE DU CAMION 10 ROUES.

ATTENDU QUE pour faire suite à l'appel d'offres publié dans l'édition du 24 octobre 2008 du journal L'information du Nord, secteur Tremblant pour la vente du camion 10 roues de marque Kenworth, année 1990, approximativement de 322 000 km, équipé d'un système de boîtes interchangeable, d'une benne à gravier de 13 pieds, d'un épandeur à sable et à sel de 8 verges cubes et de l'équipement à neige avec une aile de côté et d'une gratte réversible, le résultat de l'ouverture des soumissions du 10 novembre 2008 à 14h est le suivant :

| SOUSSIONNAIRE | DATE ET HEURE DE LA RÉCEPTION | MONTANT – TAXES INCLUSES |
|-------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| Malidan Inc. | 10 nov. 13h55 | 18 197.70 \$ |
| Lacelle et frères | 10 nov. 13h45 | 50 793.75 \$ |
| Exso construction Inc. | 7 nov. | 15 020.00 \$ |
| Stéphane Therrien | 7 nov. | 23 370.77 \$ |
| Machinerie Denis Jacques Inc. | 7 nov. | 15 250.00 \$ |

Il est proposé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à la vente du camion 10 roues de marque Kenworth, année 1990, approximativement de 322 000 km, équipé d'un système de boîtes interchangeable, d'une benne à gravier de 13 pieds, d'un épandeur à sable et à sel de 8 verges cubes et de l'équipement à neige avec une aile de côté et d'une gratte réversible à « Lacelle et frères » au montant de 50 793.75 \$, selon sa soumission du 10 novembre 2008.

300-08

4.8

ACCEPTER LA DÉMISSION DE MME SYLVIE DUPUIS À TITRE DE DIRECTRICE DE LA TRÉSORERIE POUR LE 22 NOVEMBRE 2008.

ATTENDU la réception de la lettre de démission de la directrice de la trésorerie en date du 3 novembre 2008;

Il est proposé par M. Gilles Bélanger, Maire, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Mme Sylvie Dupuis à titre de directrice de la trésorerie en date du 22 novembre 2008.

301-08

4.9

APPUYER LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-10-586 DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS CONCERNANT LE PROJET DE LOI 398.

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère, et résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution numéro 2008-10-586 de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts concernant le projet de loi 398.

302-08

4.10

APPUYER LE PROJET DE PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE DU P'TIT TRAIN DU NORD DANS LES SECTEURS DE LABELLE A SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ.

ATTENDU QUE la piste cyclable du P'tit Train du Nord, considérée comme Route Verte, est un attrait touristique important pour notre région comprenant Labelle, La Conception, Mont-Tremblant, Lac-Supérieur et Saint-Faustin-Lac-Carré;

ATTENDU QUE la pose d'un revêtement bitumeux serait un atout additionnel à ce circuit à vocation touristique;

ATTENDU QUE nous pourrions bénéficier d'une subvention de 50 % de la valeur des travaux;

ATTENDU QUE ledit projet doit obligatoirement venir se greffer au noyau villageois (par la rue des Tulipes) de notre municipalité;

Il est proposé par M. Gilles Bélanger, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Conception s'engage, avec ses partenaires des autres municipalités, à poursuivre l'étude de ce dossier et à le faire progresser.

303-08

4.11

ENTÉRINER LA NOMINATION DE M. MICHAEL LEGAULT À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE DES INCENDIES À COMPTER DU 5 NOVEMBRE 2008.

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère, et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de M. Michael Legault à titre de pompier à temps partiel pour le service des incendies à compter du 5 novembre 2008.

304-08

4.12

MANDATER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE SYNDICAT (SCFP SECTION LOCALE 2612) DANS LE CADRE D'UN RÉAMÉNAGEMENT INTERNE.

ATTENDU QUE suite à un réaménagement interne, il est nécessaire d'établir une entente avec la section locale 2612 du SCFP, afin d'apporter des modifications de titres et de classes de certains employés municipaux de la convention collective signée en date du 8 juin 2006 ;

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité de mandater le maire, M. Gilles Bélanger, et la directrice générale, Mme Carine Lachapelle, à la signature d'une entente avec le syndicat (SCFP section locale 2612) dans le cadre d'un réaménagement interne.

305-08

4.13

MANDATER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA SIGNATURE DES CONTRATS DES EMPLOYÉS CADRES.

ATTENDU QU' il y a lieu de signer de nouveaux contrats pour les employés cadres;

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère, et résolu à l'unanimité de mandater le maire, M. Gilles Bélanger, et la directrice générale, Mme Carine Lachapelle, à la signature des contrats des employés cadres.

306-08

4.14

AUTORISER LE MAIRE À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT LE CONGÉ DE MATERNITÉ DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Gilles Bélanger, à la signature d'une entente concernant le congé de maternité de la directrice générale.



307-08

4.15

AUTORISER UN EMPRUNT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 16-2006 ET 10-2007 POUR UN MONTANT TOTAL DE 780 000.00 \$ ET AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA SIGNATURE DU CONTRAT.

ATTENDU QUE nous devons procéder à un emprunt temporaire dans le cadre des règlements numéros 16-2006 et 10-2007 ;

Il est proposé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser un emprunt temporaire dans le cadre des règlements d'emprunts numéros 16-2006 et 10-2007 pour un montant total de 780 000.00 \$ et d'autoriser le maire, M. Gilles Bélanger, et la directrice générale, Mme Carine Lachapelle, à la signature du contrat.

5-AVIS DE MOTION

Avis de motion

5.1

DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2009 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS OU COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2009.

Mme la conseillère Madeleine Thivierge donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 01-2009 décrétant le taux de la taxe foncière et les tarifications ou compensations pour l'année 2009.

La conseillère Mme Madeleine Thivierge demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

Avis de motion

5.2

DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2009 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 02-2008, 02-2007 ET 08-2006 RELATIFS AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.

M. le conseiller Jean-Claude Rodrigue donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 02-2009 abrogeant les règlements 02-2008, 02-2007 et 08-2006 relatifs au traitement des élus municipaux.

Le conseiller M. Jean-Claude Rodrigue demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

Avis de motion

5.3

DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2009 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES.

M. le conseiller Michel Bélanger donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 03-2009 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Le conseiller M. Michel Bélanger demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

Avis de motion

5.4

DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2008 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ.

Mme la conseillère Manon Hébert donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 04-2009 modifiant le règlement numéro 08-2008 concernant la tarification d'un bien, d'un service ou d'une activité.

La conseillère Mme Manon Hébert demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

Avis de motion

5.5

DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2006 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME.

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a adopté le règlement 228-2008 sous le titre de « règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté des Laurentides visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments »;

ATTENDU QUE le document désigné « Schéma d'aménagement révisé, municipalité régionale de comté des Laurentides », entré en vigueur le 29 juin 2000, est modifié en fonction des dispositions contenues aux articles du règlement 228-2008;

ATTENDU QU' un plan d'urbanisme règlement numéro 10-2006 est en vigueur sur le territoire de la municipalité de La Conception depuis septembre 2006, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de La Conception et de ses contribuables de modifier certaines dispositions relatives au règlement du plan d'urbanisme numéro 10-2006 concernant la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides, les aires de ravage de cerfs de Virginie ainsi que le corridor faunique ;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de La Conception et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement;

ATTENDU QUE tout règlement, sous peine de nullité, doit être précédé d'un avis de motion.

Conformément à l'article 45 du Code Municipal (L.R.Q. c. C-27-1), il est donné à la présente assemblée par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 10-2006 afin de :

- modifier l'article 2.11.1 concernant les zones de contraintes naturelles, en ce qui a trait aux zones inondables et au corridor faunique;
- modifier le *Plan 4 – Zones de contraintes naturelles et anthropologiques*.

Les conditions prévues par la loi étant remplies, dispense de lecture du règlement est demandée.

Cet avis remplace l'avis de motion du 8 septembre 2008.

DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2006 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS.

- ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a adopté le règlement 228-2008 sous le titre de « règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté des Laurentides visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments »;
- ATTENDU QUE le document désigné « Schéma d'aménagement révisé, municipalité régionale de comté des Laurentides », entré en vigueur le 29 juin 2000, est modifié en fonction des dispositions contenues aux articles du règlement 228-2008;
- ATTENDU QU' un plan d'urbanisme règlement numéro 10-2006 est en vigueur sur le territoire de la municipalité de La Conception depuis septembre 2006, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;
- ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de La Conception a adopté un règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 et qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC des Laurentides en septembre 2006;
- ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise qu'une concordance doit être assurée entre le plan et les règlements d'urbanisme locaux et le schéma d'aménagement et de développement et les dispositions du document complémentaire qui en font partie intégrante ;
- ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de La Conception et de ses contribuables de modifier certaines dispositions relatives au règlement relatif aux permis et certificats concernant la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides;
- ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de La Conception et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement;
- ATTENDU QUE tout règlement, sous peine de nullité, doit être précédé d'un avis de motion.

Conformément à l'article 45 du Code Municipal (L.R.Q. c. C-27-1), il est donné à la présente assemblée par M. Michel Bélanger, conseiller, un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 afin de modifier :

- l'ajout d'une définition pour les termes « Allée véhiculaire » et « Revégétalisation des rives » à l'article 1.13;
- la modification de la définition du terme « Littoral » à l'article 1.13;
- l'article 4.20 c) 1. afin d'ajouter un tarif pour les bâtiments temporaires;
- l'article 4.6.8 paragraphe « C » par la phrase : Le niveau de perméabilité du sol du terrain récepteur en indiquant la méthodologie utilisée pour établir le niveau de perméabilité du sol.

Les conditions prévues par la loi étant remplies, dispense de lecture du règlement est demandée.

Cet avis remplace l'avis de motion du 8 septembre 2008.

Avis de motion

5.7

DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2006 RELATIF AU ZONAGE.

- ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a adopté le règlement 228-2008 sous le titre de « règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté des Laurentides visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments »;
- ATTENDU QUE le document désigné « Schéma d'aménagement révisé, municipalité régionale de comté des Laurentides », entré en vigueur le 29 juin 2000, est modifié en fonction des dispositions contenues aux articles du règlement 228-2008;
- ATTENDU QU' un plan d'urbanisme règlement numéro 10-2006 est en vigueur sur le territoire de la municipalité de La Conception depuis septembre 2006, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;
- ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de La Conception a adopté un règlement de zonage numéro 14-2006 et qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC des Laurentides en septembre 2006;
- ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise qu'une concordance doit être assurée entre le plan et les règlements d'urbanisme locaux et le schéma d'aménagement et de développement et les dispositions du document complémentaire qui en font partie intégrante ;
- ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de La Conception et de ses contribuables de modifier certaines dispositions relatives au règlement de zonage concernant la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides;
- ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de La Conception et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement;
- ATTENDU QUE tout règlement, sous peine de nullité, doit être précédé d'un avis de motion.

Conformément à l'article 45 du Code Municipal (L.R.Q. c. C-27-1), il est donné à la présente assemblée par M. Michel Bélanger, conseiller, un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin de :

- modifier la section B – Dispositions sur la protection des arbres, en y intégrant des normes particulières pour le corridor faunique;
- modifier l'article 8.17 concernant les normes sur les constructions, ouvrages ou travaux sur le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau ;
- ajouter l'article 8.17.1 concernant la rénovation, la reconstruction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal sur une rive;
- modifier l'article 8.16 concernant les ouvrages et travaux relatifs à la végétation sur une rive;
- ajouter l'article 8.16.1 concernant la revégétalisation de la rive;
- modifier l'article 8.20 concernant la culture du sol à des fins d'exploitation agricole sur une rive;
- modifier l'article 8.15.2 concernant les autres ouvrages et travaux autorisés sur une rive;
- ajouter l'article 8.15.3 concernant les dispositions applicables à proximité des lacs et des cours d'eau à débit régulier;

- modifier l'article 8.29 concernant les constructions, les ouvrages et les travaux de déblai ou de remblai dans un milieu humide;
- modifier l'article 13.11 concernant les dispositions d'exception, rénovation, reconstruction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal à l'intérieur de la bande riveraine.

Les conditions prévues par la loi étant remplies, dispense de lecture du règlement est demandée.

Cet avis remplace l'avis de motion du 8 septembre 2008.

6-ADOPTION DE RÈGLEMENT

7-SÉCURITÉ PUBLIQUE

8-TRANSPORT ROUTIER

9-HYGIÈNE DU MILIEU

10-URBANISME

308-08

10.1

APPROUVER LA RECOMMANDATION DU CCU DU 7 OCTOBRE 2008 SUR LA DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-00014, MATRICULE NUMÉRO 0814-38-7095.

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'autoriser l'implantation d'une verrière et d'un balcon sur le côté Est de la propriété au lac Xavier, à 10.30 mètres de la ligne des hautes eaux pour la verrière alors que la réglementation en vigueur exige une distance de 15 mètres, et à 9.30 mètres de la ligne des hautes eaux pour le balcon alors que la réglementation exige une distance de 15 mètres;

CONSIDÉRANT que le demandeur a déjà produit une demande en août 2007, pour la même verrière, mais à une distance de 11.50 mètres de la ligne des hautes eaux, demande qui avait été acceptée par le conseil en septembre 2007 (résolution numéro 155-07);

CONSIDÉRANT les attendus évoqués dans la résolution numéro 155-07;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a adopté à l'unanimité l'acceptation de l'implantation de la verrière telle que présentée, mais recommande de refuser la construction du balcon attenant à la verrière en façade du lac, de cette demande le 7 octobre 2008, CU 47-08;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité d'approuver la recommandation du CCU du 7 octobre 2008 sur la dérogation mineure numéro 2008-00014 telle que présentée.

11-LOISIRS ET CULTURE

12-DIVERS

- Mme la directrice générale, Carine Lachapelle, signifie la fermeture des bureaux municipaux pendant la période des fêtes du 20 décembre 2008 au 5 janvier 2009 ;
- Mme Madeleine Thivierge, conseillère, annonce les activités restantes du 125^E (Guignolée, Dépouillement arbre de Noël, Messe);
- Monsieur le maire, Gilles Bélanger, annonce un prompt rétablissement de M. Jean-Guy Daoust, conseiller ;
- Monsieur le maire, Gilles Bélanger, et Mme la conseillère, Madeleine Thivierge, relatent notre classification des Fleurons du Québec ;

13-PÉRIODE DE QUESTIONS

- Questionnement à propos du lac Bob pour les castors et l'importance d'agir;
- Questionnement pour le camion 10 roues, à savoir s'il est vendu avec les équipements;

14-LEVÉE ET AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

309-08

14.1

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20h05, il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller et résolu à l'unanimité de lever la séance.

Carine Lachapelle
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Gilles Bélanger
Maire